



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Agriculture et forêt : personnel

Question écrite n° 15638

Texte de la question

M Alain Neri appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les disparités des rémunérations entre services qui subsistent encore pour certaines catégories de personnel au sein de son ministère, et notamment pour les agents chargés des missions de protection des végétaux. Une étude portant sur la création d'une redevance sur les certificats phytosanitaires délivrés lors d'échange de végétaux ou de produits végétaux a été engagée par les services du ministère de l'agriculture et de la forêt. En conséquence, il lui demande dans quels délais les résultats de cette étude pourront être connus et quelles mesures il compte prendre en faveur des agents chargés des missions de protection des végétaux.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'agriculture et de la forêt est particulièrement attaché à la correction des disparités indemnitaires constatées entre les différents services des directions régionales et départementales de l'agriculture et de la forêt. S'agissant plus particulièrement des ingénieurs et des techniciens chargés de missions de protection des végétaux, ces disparités seront en voie d'être résorbées à compter de 1990.

Données clés

Auteur : [M. Neri Alain](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15638

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3107